

Professions libérales : structure d'exercice, fiscalité

Réf. 1508

- ♦ **Durée** : 8 heures
- ♦ **Public**. Conseillers en patrimoine : avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, CGP, ingénieur patrimonial, notaire, juriste, fiscaliste, étudiant M2. Dirigeant d'entreprise.
- ♦ **Support** : 400 diapositives
- ♦ **Pré-requis** : aucun. **Niveau** : approfondissement, expertise.
- ♦ **Animateur** : Henry Royal
- ♦ **Convention** : [site](#)
- ♦ **Objectifs et compétences visées de la formation** :

Maîtriser les structures juridiques d'exercice des différentes professions libérales et la fiscalité.
Identifier l'opportunité de passage de BNC à l'IS.
Connaître les applications de la SEL, de la SPFPL, des holdings.

♦ Contenu

1. Les professions libérales

Les différentes professions libérales ; définitions
Responsabilités du professionnel libéral.

2. Les structures d'exercice

Règles de détention du capital
Société civile professionnelle (SCP)
Société civile de moyens (SCM)
Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle (AARPI)
Sociétés d'exercice libéral (SEL)
Sociétés à objet commercial
Société de participations financières (SPFPL)
Société pluri-professionnelle d'exercice (SPE)
Comparaison des différentes structures : avantages, inconvénients, critères de choix.

3. Fiscalité du professionnel libéral

Panorama de la fiscalité du professionnel libéral
Imposition des revenus et des plus-values selon le mode d'exercice
Droits d'enregistrement
IFI ; dispositifs d'exonération
Droits de mutation à titre gratuit.

4. Bénéfices non commerciaux

Sont développés les régimes de faveur qui facilitent le passage de l'IR à l'IS. Pour le détail : voir formation BNC.
Règles générales d'imposition
Régime fiscal des PV et MV professionnelles
Régimes d'exonération et de report d'imposition
Optimiser la fiscalité des plus-values BNC.

5. Sociétés à l'IS : fiscalité de l'associé, fiscalité de groupe

Imposition des plus-values ; régimes de faveur
Fiscalité de la société. Fiscalité de groupe.

6. Impôt sur le revenu ou impôt sociétés ?

- Patrimoine professionnel
Avantages et inconvénients de l'IR, de l'IS
Trésorerie disponible : comparaison BNC / IS
Comment passer de l'IR à l'IS, sous quels régimes de faveur ?
- Patrimoine privé : IR ou société à l'IS ?

7. Objectifs du professionnel libéral ; réponses

Optimiser la détention de l'immeuble professionnel
Vendre sa société à soi-même : la holding de rachat
Reprendre un cabinet : la holding de reprise
Equilibrer patrimoine privé / patrimoine professionnel